

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

Index 2025 – Gripple Europe

Conformément aux dispositions des articles L.1142-8 et D.1142-4 du Code du travail, Gripple Europe publie son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Résultat global

Au titre de l'année 2025, l'index d'égalité professionnelle de Gripple Europe s'élève à : **59/100**

- **Écart de rémunération entre les femmes et les hommes** : 34/40
- **Écart de taux d'augmentations individuelles** : 25/35
- **Augmentations au retour de congé maternité** : 0/15
- **Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations** : 0/10

Objectifs de progression

Conformément aux obligations légales applicables aux entreprises dont l'index est inférieur à 85 points, Gripple Europe s'engage sur les objectifs suivants :

- Réduire l'écart de rémunération femmes-hommes à un niveau inférieur ou égal à 5 % à périmètre comparable
- Avoir le même taux d'augmentations individuelles
- Garantir l'attribution d'une augmentation à 100 % des salariées au retour de congé maternité
- Accroître la représentation des femmes parmi les postes à plus forte responsabilité et les plus hautes rémunérations

Mesures de correction et de rattrapage

En application des dispositions légales pour les entreprises dont l'index est inférieur à 75 points, Gripple Europe met en œuvre un plan d'action comprenant notamment les mesures suivantes :

1. Rémunération

- Analyse annuelle des écarts de rémunération par catégorie socio-professionnelle et par sexe
- Identification et correction des écarts non justifiés lors des revues salariales

2. Augmentations individuelles

- Suivi des propositions d'augmentations par sexe
- Vigilance accrue lors des arbitrages budgétaires

3. Retour de congé maternité

- Réintégration systématique des salariées concernées dans les campagnes d'augmentations
- Organisation d'un entretien de retour de congé y compris le congé parental

4. Accès aux plus hautes rémunérations

- Identification et accompagnement des talents féminins
- Accès priorisé aux dispositifs de formation et de développement managérial
- Vigilance accrue dans les processus de promotion et de mobilité interne

Modalités de publication

Ces résultats sont publiés au titre de l'année 2025 et resteront accessibles jusqu'à la publication des résultats de l'année suivante.

Engagement

Gripple Europe réaffirme son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et poursuit activement les actions nécessaires à la réduction des écarts constatés.